

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00072

Numéro SIREN : 450 422 001

Nom ou dénomination : A.T.C.

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2021 sous le numéro de dépôt 5566

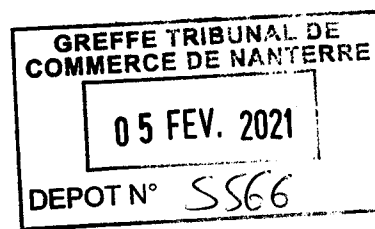
CHARLES KERLEO

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE RENNES

5 RUE ROLAND GARROS

44700 ORVAULT



SARL A.T.C

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

**AU CAPITAL DE 100 000 €
42 RUE D'ESTIENNE D'ORVES
92120 MONTROUGE**

450 422 001 RCS NANTERRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE RENNES
5 RUE ROLAND GARROS
44700 ORVAULT**

Ch

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A associé unique

En ma qualité de COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION désigné en application des dispositions de l'ARTICLE L. 224-3 du code de commerce, par décision des associés en date du 16 septembre 2020, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

▪ Les derniers comptes en ma possession, et sur lesquels a porté mon analyse sont ceux de la situation comptable arrêtée au 30/09/2020 (6 mois) et font apparaître :

Le chiffre d'affaires de 52 K€ au 30/09/2020 contre 206 K€ (12 mois) au 31/03/2020.

Le résultat d'exploitation est négatif au 30/09/2020 (- 31 K€), le résultat net comptable s'élève à - 31,5 K€

SARL A.T.C

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL EN SAS

Ch

▪ Les principaux postes du bilan au 30 septembre 2020 sont les suivants :

Au passif

▪ des capitaux propres pour	134 K€
▪ de comptes courants d'associés	16 K€
▪ de dettes fournisseurs et sociales pour	5 K€
▪ de dettes fiscales et sociales, autres dettes	36 K€

A l'actif

▪ L'actif immobilisé est composé d'immobilisations incorporelles, corporelles financières (logiciels, Installations techniques Aménagements, matériels et outillages matériels bureaux et informatiques, de participations pour une VNC de	19 K€.
▪ de créances et avances clients pour	20 K€
▪ d'autres créances (tva, is, frs)	3 K€
▪ de disponibilités de	146 K€
▪ de charges constatées d'avance pour	3 K€
▪ Le total du Bilan était de 191 K€ au 30/09/2020	

Ch

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ; notamment la réalité des immobilisations.
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social,

Sur la base de mes travaux et des éléments présentés ci-avant, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Je n'ai pas eu connaissance de l'existence d'avantages particuliers..

A ORVAULT,
LE 6 OCTOBRE 2020

CHARLES KERLEO
COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE RENNES



A.T.C.
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 42 rue d'Estienne d'Orves
92120 MONTROUGE
450 422 001 RCS NANTERRE

PROCURATION

Je soussigné,

Monsieur Dimitri KARIOTOGLOU

Agissant en qualité de Président et Associé unique de la société A.T.C, susvisée,

Donne par la présente pouvoir au Cabinet AVENIR CORNOUAILLE, société d'expertise comptable sise 7 Allée Emile Le Page – CS 94035 – 29337 QUIMPER CEDEX,

de pour moi et en mon nom faire tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant notre entreprise auprès du registre du commerce et des sociétés de NANTERRE, y compris le dépôt de la déclaration relative au Bénéficiaire Effectif de la Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à NANTERRE
Le 16 septembre 2020

Dimitri KARIOTOGLOU

